RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FIDECI
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAMI FACADES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12 000 euros
Siège social : 2 bis avenue Pierre Semard
95250 BEAUCHAMP
451 508 907 RCS PONTOISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SAMI FACADES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

112 boulevard Henri Barbusse 78800 HOUILLES – Tél. : 01 39 13 39 13– E-mail : contact@fideci.com
SAS au capital de 205 822 € - SIRET 951 835 875 00018 – APE : 6920Z – N° TVA Intracommunautaire FR 06951835875
Société inscrite au tableau de l'ordre des Experts-comptables de Paris Ile de France
Société inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes auprès de la Cour d'Appel de Paris

FIDECI
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristique financières et d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les même règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 110 772 € dont 1 200 € de réserve légale, 90 324 € en autres réserves, 7 248 € au titre du bénéfice de l'exercice et un capital social s'élevant à 12 000 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à HOUILLES, le 20 décembre 2024

FIDECI
Ghislain HERY
[redacted]

FIDECI
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
112, boulevard Henri Barbusse - 78800 HOUILLES
Tél : 01 39 13 39 13
SIRET : 951 835 875 00018 - APE : 6920 Z